

RAPPORT ANNUEL 2015

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles 94-96 du Code des sociétés, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport concernant les activités et l'évolution de votre société au cours de l'année comptable qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et s'est clôturée le 31 décembre 2015.

Nous vous informons en particulier des points suivants :

- Commentaire général sur les comptes annuels établis par le Conseil d'administration, en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution et la situation de la société ;
- Événements importants survenus après la clôture de l'exercice ;
- Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société ;
- Activités sur le plan de la recherche et du développement ;
- Opérations spéciales (augmentation de capital, émission d'obligations convertibles ou de warrants, achat d'actions propres, etc.) ;
- Indications relatives à l'existence de succursales de la société ;
- Incertitudes et risques les plus importants et rapport spécifique quant à l'utilisation d'instruments financiers.

**1. Commentaire sur les comptes annuels**

**1.1. Charges d'exploitation**

Les frais d'exploitation totaux s'élèvent à 11 708,11 euros et se décomposent comme suit :

- Services et biens divers : 10 751,11 euros (notamment la rémunération pour la gestion administrative et financière, le Commissaire et les publications légales) ;
- Autres charges d'exploitation : 957 euros (principalement Securex Integrity).

**1.2. Résultats financiers**

L'exercice 2015 s'est soldé par un résultat financier positif de 78 919,11 euros, lequel se décompose comme suit :

- Revenus des immobilisations financières : 76 310,12 euros composés des intérêts sur les prêts consentis à Electrabel (15 040,16 euros) et EGPF WWE (61 269,96 euros).
- Produits des actifs circulants : 0,34 euros.
- Autres revenus financiers : 3 000 euros. En vertu des accords de prêt conclus entre CoGreen et Electrabel/EGPF WWE, une prime d'apport de 6 000 euros par projet a été payée à CoGreen, dont 10 % ont été comptabilisés en tant que revenus en 2015.
- Charges financières : montant limité à 391,35 euros (frais bancaires).

**1.3. Affectation du résultat**

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 67 211,00 euros.

Le bénéfice reporté de l'exercice précédent s'élève à 15,42 euros. Le bénéfice à affecter de l'exercice 2015 s'élève donc à 67 226,42 euros.

Il est proposé aux associés d'approuver l'affectation de résultat suivante :

- |                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| • DOTATION AUX RÉSERVES LÉGALES : | 3 360,55 euros  |
| • DIVIDENDE À VERSER :            | 55 402,50 euros |
| • BÉNÉFICE À REPORTER :           | 8 463,37 euros. |

En ce qui concerne le dividende à verser en particulier, il est proposé aux associés d'attribuer le dividende aux différentes sous-catégories de parts sociales B :

- pour les associés de la sous-catégorie parts sociales B Zwevegem-Harelbeke : 7,50 euros par part sociale

- pour les associés de la sous-catégorie parts sociales B Frasnes-les-Anvaing : 7,50 euros par part sociale
- pour les associés de la sous-catégorie parts sociales B Sint-Gillis-Waas : 7,50 euros par part sociale
- pour les associés de la sous-catégorie parts sociales B Lochristi-Zele : 7,50 euros par part sociale
- pour les associés de la sous-catégorie parts sociales B Poperinge : 7,50 euros par part sociale.

(Pour rappel : le dividende pour toutes les sous-catégories de parts sociales B est limité à 6 % par part sociale B.)

Ce calcul est basé, pour toutes les sous-catégories de parts sociales B, sur les résultats du parc éolien lié à cette sous-catégorie de parts sociales B.

Il n'y a pas de frais d'exploitation d'Electrabel CoGreen à mettre directement à la charge d'un parc éolien particulier. Les frais généraux d'Electrabel CoGreen sont répartis sur l'ensemble des recettes en fonction de l'importance relative des recettes de chaque parc éolien.

Le bilan total à la fin de l'année 2015 s'élève à 2 057 504,88 euros, avec des fonds propres de 1 955 573,66 euros.

## 2. Évènements importants après la clôture de l'exercice

Après la clôture de l'exercice, aucun évènement pertinent ou autre élément pouvant considérablement remettre en question la fiabilité des comptes annuels de l'exercice 2015 - hormis ceux qui seraient explicités ponctuellement dans le présent rapport annuel de gestion - n'a été déclaré.

## 3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

La société a conclu des contrats de prêts avec certaines sociétés d'exploitation ou de filiales, en particulier Electrabel - également pour les sociétés Wind4Flanders Projects 1 et Wind4Flanders Projects 2 - et Electrabel Green Projects Flanders Wind Werkt Echt (EGPF WWE), dont le financement des réalisations de différents parcs éoliens au sein des sociétés opérationnelles mentionnées précédemment est mis en œuvre et/ou soutenu par la société.

La réglementation, applicable aux opérations de l'entreprise des sociétés d'exploitation ou des filiales concernées, peut également avoir un impact - du moins indirectement - sur la situation financière et les résultats de la société. Dans ce cadre, l'évolution au niveau de la législation concernant les certificats verts et les autres mécanismes en matière de promotion d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable - de même qu'au niveau de la réglementation relative au contexte réel des conditions dans lesquelles les réalisations de projet peuvent être exploitées (par exemple au niveau du raccordement au réseau et/ou de la capacité d'injection) - est un point d'attention important.

En la matière, l'application des dispositions contractuelles en vigueur pour les filiales susmentionnées en matière de fixation et/ou de modification du prix de vente à l'unité pour l'énergie électrique, produite par les éoliennes sur les sites des parcs éoliens, de même que le prix à l'unité par certificat vert acquis et mis en vente par les filiales respectives est également particulièrement pertinente.

Par ailleurs, les conditions climatiques sont, de par leur nature, déterminantes pour les activités, qui sont déployées par les sociétés opérationnelles concernées, et pour les volumes de production, qui sont générés par les différents parcs éoliens, ce qui, du point de vue de la formation des résultats, se reflète également au sein de la société.

À cet égard, il peut être remarqué que généralement, dans les différents parcs éoliens au cours de l'année 2015, une prestation remarquable en matière de production d'énergie éolienne a pu être mesurée en novembre et en décembre 2015. Les mois de février et octobre 2015 ont connu un rendement en vent nettement plus faible qu'en 2014.

#### 4. Activités sur le plan de la recherche et du développement

La société n'exerce jusqu'à présent aucune activité propre sur le plan de la recherche et du développement.

#### 5. Opérations spéciales

Comme déjà précisé dans le rapport précédent concernant l'exercice 2014, le « portefeuille » de la société a pu être renforcé en 2015 par l'ouverture des souscriptions pour les candidats-coopérateurs intéressés par l'offre publique de souscription à l'émission de nouvelles parts sociales B de la société pour 6 parcs éoliens, le tout pour un total de 20 éoliennes dont la capacité de production globale s'élève à 40 MW. Le résultat de la clôture de la période de paiement (au 18 décembre 2015) a été converti par décision du Conseil d'administration de la société en une augmentation de capital correspondante, pour laquelle - à la suite de la souscription et de la libération réalisées concernant les parts sociales B, ceci pour un montant additionnel de 7 991 parts sociales, - le capital de la société a été augmenté de 998 875,00 euros.

En raison de cette augmentation de capital - et tenant compte de la réduction de capital réalisé au cours de 2015 (par le remboursement de capital pour un montant de 1 625,00 euros représenté par 13 parts sociales B) - , le capital d'Electrabel CoGreen s'élève désormais à 1 941 000,00 euros, composé respectivement de 150 parts sociales A et 15 378 parts sociales B, toutes libérées et dont la valeur unitaire nominale est de 125,00 euros.

L'extension du « portefeuille » concerné comprend les parcs éoliens suivants :

- Parc éolien Gingelom (le long de l'E40), une réalisation de Greensky scrl, un partenariat entre Electrabel, l'Intercommunale Bruxelloise de l'électricité (IBE), Infrabel et la ville de Saint-Trond (14 MW, 7 éoliennes) : 139 actionnaires, pour un total de 312 250,00 euros ;
- Parc éolien Genk Sud (« Foresco »), une réalisation de Wind4Flanders Projects 1 scrl, un partenariat entre Electrabel, et - via Wind4Flanders scrl - les associations de financement FIGGA, FINGEM, FINILEK et IKA de même que l'Intercommunale Bruxelloise de l'électricité (IBE) (2 MW, 1 éolienne) : 24 actionnaires, pour un total de 56 000,00 euros ;
- Parc éolien Haven Gent Darsen (I), une réalisation de Wind4Flanders Projects 1 scrl, un partenariat entre Electrabel, et - via Wind4Flanders scrl - les associations de financement FIGGA, FINGEM, FINILEK et IKA de même que l'Intercommunale Bruxelloise de l'électricité (IBE) (6 MW, 3 éoliennes) : 115 actionnaires, pour un total de 228 875,00 euros ;
- Parc éolien Westerlo (le long de la E313), une réalisation de Wind4Flanders Projects 1 scrl, un partenariat entre Electrabel, et - via Wind4Flanders scrl - les associations de financement FIGGA, FINGEM, FINILEK et IKA de même que l'Intercommunale Bruxelloise de l'électricité (IBE) (4 MW, 2 éoliennes) : 117 actionnaires, pour un total de 162 750,00 euros ;
- Parc éolien Wuustwezel (le long de la E19), une réalisation de Wind4Flanders Projects 1 scrl, un partenariat entre Electrabel, et - via Wind4Flanders scrl - les associations de financement FIGGA, FINGEM, FINILEK et IKA de même que l'Intercommunale Bruxelloise de l'électricité (IBE) (8 MW, 4 éoliennes) : 90 actionnaires, pour un total de 208 875,00 euros ;
- Parc éolien Haven Gent Belgicastraat (« Ghent Coal Terminal » & « Tower Automotive »), une réalisation de Wind4Flanders Projects 2 scrl, un partenariat entre Electrabel, et - via Wind4Flanders scrl - les associations de financement FIGGA, FINGEM, FINILEK et IKA de même que l'Intercommunale Bruxelloise de l'électricité (IBE) (6 MW, 3 éoliennes) : 15 actionnaires, pour un total de 30 125,00 euros ;

Il est indiqué aux associés que, conformément aux attentes, une période de souscription supplémentaire concernant les souscriptions à de nouvelles parts sociales B pourra être ouverte à nouveau au cours de l'année 2016, et notamment - selon toute probabilité - pour les nouvelles réalisations de projets de parcs éoliens au sein des sociétés opérationnelles Wind4Flanders Projects 2 et Wind4Flanders Projects 3.

**6. Indications relatives à l'existence de succursales de la société**

Les administrateurs déclarent que la société ne dispose d'aucune succursale, que ce soit en Belgique ou à l'étranger.

**7. Incertitudes et risques importants et rapport spécifique quant à l'utilisation d'instruments financiers**

Electrabel CoGreen est et reste, comme toute autre entreprise, sujette à certains risques et incertitudes, inhérents à la vie des entreprises.

Les risques d'exploitation usuels, propres au secteur de la production d'énergie éolienne en particulier et donc à la construction, à l'exploitation et à la gestion des parcs éoliens, sont, comme décrits sous le point 3 du présent rapport annuel, présents dans les différentes filiales et sociétés d'exploitation mentionnées plus haut, et font l'objet d'un suivi par la société, en sa qualité de cofinancier - direct ou indirect - des parcs éoliens concernés, via les contrats de prêts conclus.

Le choix des instruments financiers utilisés, en particulier le financement fourni par la société elle-même au profit - direct ou indirect - des sociétés opérationnelles susmentionnées cadrerait et cadre dans une politique financière-économique bien étudiée de la société, dans laquelle l'analyse et l'évaluation correcte et la maîtrise stricte des risques difficiles, en particulier concernant la fixation et le suivi de la (structure) rente-indemnité spécifique, font partie des priorités.

Electrabel CoGreen  
27 avril 2016  
Le Conseil d'administration



Joris Meerschaert  
Administrateur



Ann Naessens  
Administrateur



Mieke Sas  
Administrateur



Anthony Thomas  
Administrateur